



DEPARTEMENT DE LA REUNION  
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 5 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 39

Quorum : 20

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 27

Nombre de représentés : 07

**Mise en discussion du rapport**

Nombre de présents : 27

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 34

**OBJET**

Affaire n° 2024-030

**CENTRE DE RESSOURCES  
« COHESION SOCIALE ET  
URBAINE A LA REUNION »  
PRISE EN CHARGE DE LA  
COTISATION LIEE A  
L'ADHESION DE LA VILLE**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le mardi 5 mars, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick Le Toullec.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Armand Mouniata 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe, Mme Karine Mounien 5<sup>ème</sup> adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme Mémouna Patel 7<sup>ème</sup> adjointe, M. Mihidoiri Ali 8<sup>ème</sup> adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9<sup>ème</sup> adjointe, M. Guy Pernic 10<sup>ème</sup> adjoint, Mme Catherine Gossard 11<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, Mme Brigitte Cadet, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa et Mme Annie Mourgaye.

**Absents représentés** : M. Bernard Robert 4<sup>ème</sup> adjoint par Mme Danila Bègue, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Karine Mounien, M. Fayzal Ahmed Vali par M. Zakaria Ali, M. Alain Iafar par M. Jean-Paul Babef, Mme Sophie Tsiavia par Mme Mémouna Patel 7<sup>ème</sup> adjointe, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Véronique Bassonville, Mme Paméla Trécasse par Mme Barbara Samindadin.

**Arrivée(s) en cours de séance** : Néant.

**Départ(s) en cours de séance** : Néant.

**Absents** : M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....  
.....

**NOTA** : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 26 février 2024.

- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie le 6 mars 2024.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Affaire n° 2024-030

**CENTRE DE RESSOURCES  
« COHESION SOCIALE ET URBAINE A LA REUNION »  
PRISE EN CHARGE DE LA COTISATION LIEE A L'ADHESION DE LA VILLE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le rapport présenté en séance ;

**Considérant** que 80 % de la population portoïse vit dans un quartier prioritaire de la politique de la Ville ;

**Considérant** la nécessité de déployer auprès des habitants une politique de la ville dynamique au plus près des besoins ;

**Considérant** le rôle du CR-CSUR en matière d'ingénierie et d'accompagnement des équipes des contrats de ville ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Logement – Habitat – Politique de la Ville » réunie le 21 février 2024 ;

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DÉCIDE**

**Article 1** : d'approuver l'adhésion de la ville de Le Port au Centre de Ressources « Cohésion Sociale et Urbaine à La Réunion » (CR-CSUR) et le paiement des cotisations ;

**Article 2** : d'autoriser le Maire à renouveler cette adhésion pour les années suivantes ;

**Article 3** : de désigner Mme Danila Bègue en tant qu'élue titulaire, représentante de la ville de Le Port et M. Didier Amachalla en tant que suppléant, pour siéger au sein du CR-CSUR ;

**Article 4** : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**



**Olivier HOARAU**

Olivier HOARAU

**CENTRE DE RESSOURCES**  
**« COHESION SOCIALE ET URBAINE A LA REUNION »**  
**PRISE EN CHARGE DE LA COTISATION LIEE A L'ADHESION DE LA VILLE**

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'opportunité pour la Ville d'adhérer au Centre de Ressources Cohésion Sociale et Urbaine à La Réunion (CR-CSUR) et la prise en charge de la cotisation.

Le centre de ressources « cohésion sociale et urbaine à La Réunion » (CR-CSUR) existe depuis 2007. Constitué sous forme de Groupement d'Intérêt Public (GIP), le centre de ressources a vocation à s'ouvrir à l'ensemble des acteurs impliqués dans la politique de la ville, collectivités et bailleurs sociaux notamment. A ce stade, il accueille les membres suivants : l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse des Dépôts et Consignation, la CINOR, la CIVIS, la Région Réunion, la Ville de Saint-Paul, la Ville de Saint-Denis, la Ville de Sainte-Suzanne.

Le CR-CSUR est au service des acteurs de la politique de la ville sur le territoire réunionnais pour notamment :

- Soutenir les collectivités : soutien à l'ingénierie des équipes opérationnelles pour l'animation des contrats de ville ;
- Soutenir les partenaires signataires des contrats de ville en favorisant l'inscription de leurs actions dans les axes stratégiques des CDV pour une meilleure visibilité des crédits de droits communs ;
- Encourager l'expertise d'usage des habitants des quartiers ;
- Animer des sessions de formation autour des enjeux de la politique de la ville, des valeurs de la République et de la laïcité.

La Ville de Le Port est un territoire pleinement concerné et impliqué dans la politique de la Ville du fait de sa population qui réside à 80 % en quartier prioritaire. Elle réunit, à elle seule, 65 % de la population vivant en quartier prioritaire à l'échelle du TO. Ainsi, rejoindre le CR-CSUR permettra à la Ville de :

- Démultiplier les opportunités d'enrichissement croisé avec les autres membres du GIP ;
- Contribuer aux échanges et débats initiés par le CR-CSUR ;
- Porter des sujets aux instances nationales par l'intermédiaire du GIP (telle que l'évolution des Contrats de Ville à La Réunion et leur adaptation aux spécificités locales).

Le montant annuel de la cotisation s'élève à 3 000 €. Il conviendra également de désigner un représentant de la ville de Le Port (titulaire et suppléant) pour siéger au sein du CR-CSUR.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion de la ville de Le Port au Centre de Ressources « Cohésion Sociale et Urbaine à La Réunion » (CR-CSUR) et le paiement des cotisations ;
- d'autoriser le Maire à renouveler cette adhésion pour les années suivantes ;
- de désigner un représentant de la ville de Le Port (titulaire et suppléant) pour siéger au sein du CR-CSUR ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.